



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E27071

VALABLE JUSQU'AU

25/11/2026

ÉDITÉ LE

26/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/12/2022

7 625

Raison sociale : ETS ROESCH JEAN PIERRE

1A RUE D'ALTENHEIM

67490 LUPSTEIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE

Siret : 676 980 105 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4027415-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60624064

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60624064

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 03 88 91 40 17

Fax :

Portable : 06 88 07 50 33

Site Internet : www.roesch-chauffage.fr

E-mail : jean-pierre@chauffage-roesch.fr

Responsabilité légale :

FERTIG ROLAND FILS (922 737 523) / FERTIG ROLAND PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/10/2023
o Poêle ou insert bois	19/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	19/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.